

Déroulement d'une action en milieu de travail

1

Signalement d'une situation à risque par le médecin ou l'infirmière du travail, l'employeur, le salarié et identification des compétences requises au sein du SPSTi 23-87.

2

Diagnostic de la situation par les acteurs concernés : l'entreprise, le salarié, l'équipe pluridisciplinaire du SPSTI 23-87.

- Mesurage de bruit
- Etude de poste
- Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

3

Restitution des résultats et recherche de solutions adaptées en présence des acteurs.

4

Mise en oeuvre et suivi des solutions par l'entreprise en collaboration avec le service Etudes & Mesures selon la nature du risque encouru.

Le SPSTI 23-87 propose aussi des **actions de sensibilisation collective** à la prévention ciblant tous les professionnels employeurs comme salariés.

Le SPSTI 23-87 est le partenaire santé travail des entreprises. Sensibiliser aux enjeux de la prévention des risques professionnels au travail, c'est assurer ainsi un réel impact sur la santé et les conditions de travail des salariés.



Santé & prévention
des risques professionnels

Les actions en milieu de travail

CONTACTS



05 55 77 65 63



contact87@spsti23-87.fr



www.spsti2387.fr



spsti23-87



spsti2387



ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

Le SPSTI 23-87 apporte une expertise aux employeurs, aux travailleurs et aux représentants du personnel, afin d'éviter ou diminuer les risques professionnels dans le but d'améliorer les conditions de travail.

C'est le médecin du travail qui, à son initiative ou sollicité par l'employeur, mobilise l'équipe pluridisciplinaire du SPSTI 23-87.

Les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans les missions des services de prévention et de santé au travail et sont inclus dans l'offre de service

LES ACTIVITÉS DU SERVICE ETUDES & MESURES

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Elaborer les fiches d'entreprise et le plan d'actions préventif,
- Mesurer les facteurs physique au travail : bruit, éclairage, ambiances thermiques, vibrations,
- Proposer une aide à l'élaboration au document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Sensibiliser sur les risques professionnels
- Conseiller sur les équipements de protection individuelle et collective

TOXICOLOGIE

- Sensibiliser et accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention du risque chimique,
- Interpréter les fiches de données de sécurité (FDS) et conseiller sur les produits (nocivité, substitution),
- Effectuer des mesures atmosphériques des polluants (exploration préventive).

ERGONOMIE & PSYCHOLOGIE

- Accompagner l'employeur dans la mise en oeuvre de la démarche de prévention des TMS et des RPS (étude de poste),
- Conduire un projet de correction ou de conception en entreprise,
- Etudier et aménager un poste de travail en vue du maintien dans l'emploi,
- Réaliser des débriefings collectifs et /ou individuels à la suite d'un évènement traumatique,
- Evaluer et conseiller l'employeur sur l'organisation du travail.

ENQUÊTES SANTÉ AU TRAVAIL

- Veille sanitaire : effectuer des études et des statistiques sur l'état de santé des salariés et des conditions de travail.